



COMPENDIUM des réglementations nationales sur la pêche maritime des Etats membres de la COMHAFAT

Note de synthèse

Le soutien aux processus d'harmonisation du droit des pêches maritimes des Etats membres de la COMHAFAT fait partie de ses objectifs statutaires prévus à l'article 2 de la Convention du 05 juillet 1991. Dans ce but, la COMHAFAT encourage les efforts de reconnaissance mutuelle des cadres juridiques nationaux (législatifs et réglementaires) afin de garantir une meilleure cohérence et compatibilité entre les Etats membres, mais également dans la mise en application des normes internationales et régionales pertinentes.

*La circulation de l'information et la mise à disposition des données juridiques sont un préalable essentiel à la réalisation de l'objectif sus-évoqué. La COMHAFAT a souhaité ainsi constituer un **Compendium des réglementations existantes** permettant d'offrir une source consolidée et fonctionnelle à l'ensemble des décideurs et des gestionnaires des pêches maritimes des 22 Etats de la COMHAFAT.*

*La réalisation du Compendium a impliqué plusieurs étapes successives de collecte, d'analyse, de synthèse, de classification et de digitalisation des données juridiques. Les résultats présentés lors de l'**Atelier de restitution du 07 avril 2023** comportent les points suivants*

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Tel que rappelé dans les paragraphes ci-dessus.

2. METHODOLOGIE

*Les étapes de réalisation du Compendium ont été les suivantes : **1)** collecte des données juridiques (directe et indirecte); **2)** Analyse synthétique des données juridiques ; **3)** Classification juridique par thèmes (nomenclature) ; **4)** Digitalisation des données juridiques ; **5)** Validation et restitution des résultats.*

*La mise en œuvre a été portée par un **Consortium de 03 experts** internationaux (spécialistes en droit, SCS et informatique). Un certain nombre **d'aléas et risques** liés à la constitution des bases de données juridiques nationales ont été identifiés au préalable et ont contraint le déroulement de la mission qui n'a pas pu s'inscrire dans la durée initiale de réalisation (06 mois). La réalisation du Compendium s'est déroulée entre **septembre 2021 et octobre 2022** au regard des difficultés sus-évoquées.*

3. CONTENU ET DIGITALISATION DU COMPENDIUM

*Il basé en premier lieu sur une **nomenclature** proposée par les experts et validée par la COMHAFAT. Ceci permet d'élaborer le Compendium selon une grille commune d'analyse et de de le présenter de façon harmonisée et cohérente entre les 22 pays membres. Une intégration des niveaux d'adhésion des pays membres aux **instruments internationaux pertinents** du droit des pêches (contraignants et volontaires) complète la constitution des Compendium nationaux.*

*La constitution et l'exploitation des **bases de données juridiques** nationales a permis d'élaborer un **recueil digital** en fichiers **Excel et PDF** de l'ensemble des Compendium nationaux et d'adhésion aux instruments internationaux. Chaque texte juridique recensé est classifié selon la nomenclature retenue et synthétisé à des fins didactiques.*

4. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU COMPENDIUM : APPLICATION WEB DEMO

Le support PDF est apparu comme une solution insuffisante et peu fonctionnelle pour assurer une réelle valorisation du Compendium, ainsi que son utilisation opérationnelle et dynamique par les futurs bénéficiaires et utilisateurs.

*Afin d'améliorer cette situation, le Consortium d'experts a proposé la réalisation (hors contrat) d'une **application web démo** a été intégrée aux livrables initiaux afin de mieux guider la digitalisation « de manière à optimiser le taggage, à explorer les meilleurs choix de nomenclature fichier, à conseiller à la structuration des données ».*

*Cette proposition a pour **but** de : **1)** Améliorer le résultat obtenu (partage, exploitation, suivi) ; **2)** Nourrir les discussions à venir (atelier de restitution); **3)** Anticiper les besoins techniques inhérent à la réalisation d'une solution en ligne (application ou site web avec base de données et versionning de documents).*

*L'ensemble de ces réalisations et résultats seront présentés, discutés et validés avec l'ensemble des parties prenantes **lors de l'atelier de restitution en ligne du 07 avril 2023** dont l'agenda détaillé est présenté ci-dessous.*

Atelier, en ligne, de restitution, de l'étude pour la réalisation d'un compendium des réglementations nationales sur la pêche des Etats membres

07 avril 2023

PROGRAMME DE L'ATELIER	
11 :00 - 11 :15	Ouverture/Introduction de la rencontre
11 :15 - 11 :20	1. Objet de la consultation
11 :20 - 11 :40	2. Méthodologie
11 :40 - 12 :00	3. Réalisation du compendium
<i>12 :00 - 12 :15</i>	<i>Pause-café</i>
12 :15 - 13 :30	4. Contenu du compendium
13 :30 - 13 :50	5. Digitalisation du compendium
<i>13 :50 - 14 :05</i>	<i>Pause-café</i>
14 :05 - 14 :30	6. Perspectives de développement compendium : application web démo
14 :30 - 15 :00	7. Recommandations et conclusion de l'atelier

Chaque présentation inclus une phase d'échange/discussion avec les participants